



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Séance ordinaire du :</b> 12 juin 2025	<b>Délibération n° 2025-06-12/09</b> <i>Finances</i>
--	---

Le 12 juin 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 06/06/2025

**ETAIENT PRESENTS (27) :**

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David

**PRESENTS PAR PROCURATION (06) :**

M. Desrivières à M. Naudet, Mme Brassat à Mme Roy, M. Zakaria à M. About, M. Poisson à M. le Maire, M. Heubert à M. Studzinska, M. Amedeo à M. Bekare

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE : M. THEVENOT**

**OBJET : Versement d'une subvention du Conseil régional au titre du dispositif « Politique de l'eau-Investissement – opération de requalification de la rue Jean Mermoz par désimperméabilisation et végétalisation**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° CP2025-056 de la Région Île-de-France du 27 mars 2025 portant sur le soutien à la Commune de Soisy-sous-Montmorency pour la réalisation d'une opération de requalification de la rue Jean Mermoz,

**CONSIDERANT** que dans le cadre du dispositif « Politique de l'eau-Investissement », la Région Ile de France soutient financièrement certaines opérations dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20250619-DEL2025061209-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2025

(A)

**CONSIDERANT** que dans cet objectif, elle a décidé de soutenir la Ville pour la réalisation d'une opération de requalification rue Jean Mermoz, à hauteur de 50,00 % de la dépense subventionnable – dont le montant prévisionnel s'élève à 52 694,00 € – soit un montant maximum de subvention de 26 347,00 €,

**CONSIDERANT** que le versement de cette subvention est conditionné à la signature d'une convention, ci-après annexée,

**VU** l'avis de la commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 4 juin 2025,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Verna,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**PREND ACTE** du versement de la somme de 26 347,00 € au titre de la subvention de la Région pour l'opération de requalification de la rue Jean Mermoz,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre et signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
  
Christian THEVENOT

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
  
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 JUIN 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 20 JUIN 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 20 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

H.